

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, et le onze octobre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEYTRE Gilles, maire.

Présents : MARTIN M - LEVE C – MAURICE MC – MALNOURY B - COLLADO JP - BARKATOFF JC – CHAPUIS

Absents : LEFEVRE G - MANGIN L – CAPEFIGUE L

Secrétaire de séance : MAURICE MC

Adhésion de Montigny sur Aube au SICEC

Le Maire fait part au conseil de la demande d'adhésion de la commune de MONTIGNY-SUR-AUBE au Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais. Le Conseil Municipal de la commune a déjà délibéré en ce sens. Compte tenu des caractéristiques de l'Aube, le coefficient 1 sera affecté aux linéaires de cours d'eau concernant les frais de fonctionnement et les investissements de matériel. Les communes du SICEC ayant trois mois pour se prononcer, il est proposé d'accepter cette adhésion à partir du 1^{er} janvier 2013. Après avoir pris connaissance de la demande d'adhésion de cette commune, les membres du conseil, après discussion, acceptent l'extension du périmètre du SICEC à la commune de MONTIGNY-SUR-AUBE.

Extension de périmètre de la CCPC

Le maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2012, portant proposition d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais aux 7 communes de Bissey la Pierre, Cérilly, Channay, Griselles, Marcenay, Molesme et Vertault, à compter du 1^{er} janvier 2013. Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable.

CCPC : rapport annuel du SPANC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport annuel 2011 sur la gestion du SPANC.

CCPC : rapport annuel du SPEDMA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du Service Public d'Elimination des déchets Ménagers et Assimilés.

Dématérialisation des paies

Après exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, mandate le Maire pour signer une convention de dématérialisation des paies avec la Chambre régionale des comptes et la Trésorerie de Venarey les Laumes.

.....

Passage au PESV2

Le Maire expose que la DGFIP a engagé un plan d'action sur la dématérialisation dans le secteur public local, il propose que la Commune s'engage dans ce processus de dématérialisation des échanges avec la Trésorerie. Ce dispositif pourra être mis en œuvre à partir du 2^{ème} trimestre 2013.

Pour notre commune cette dématérialisation portera sur :

- les titres de recettes, les mandats de dépenses et les factures (pièces justificatives)
- les pièces justificatives de dépenses d'interventions sociales et diverses
- les pièces de passation des marchés publics
- les délibérations, arrêtés, les pièces justificatives de dépenses et de recettes

Le Maire précise que des conventions définissent les solutions organisationnelles et techniques retenues. Leurs annexes, notamment les accords locaux entre la Collectivité intéressée, le Comptable du Trésor et le Président de la Chambre Régionale des Comptes, en définissent les modalités de mise en œuvre. Ces accords locaux valent adhésion des signatures aux articles de la convention « cadre » nationale de dématérialisation à laquelle ils se rapportent et dont ils ne sont pas détachables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions qui précèdent
- d'autoriser le Maire à signer les accords locaux se rapportant aux conventions « cadre » nationales précitées et qui relèvent de la compétence de la collectivité, ainsi que tous documents permettant leur mise en œuvre.

Refacturation des ordures ménagères 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de refacturer les ordures ménagères pour l'année 2012 aux locataires comme suit

- SIVOS DE VAL DE SEINE = 32€
- SIVU CHATILLONNAIS MONTAGNE = 32€
- MIGNOT Philippe = 83€
- MADELINE Quentin = 22€
- GUESSOUM Brahim = 22€
- GIRARD Denis = 15€
- URBANSKI Cécile = 80€

Système de javellisation

Après avoir pris connaissance des différents devis, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la Lyonnaise des Eaux France pour un montant de 3685.72€HT pour le remplacement du système de javellisation avec panneau solaire.

.....

Vannes du Moulin Maurice

Suite à la visite de la Police des eaux, le conseil municipal décide de mandater le Maire pour compléter le relevé du géomètre VIARD au niveau du radier des turbines et du déversoir.

Poste de Rédacteur Territorial

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à compter du 1^{er} novembre 2013
- cet emploi est créé à raison de 15 heures hebdomadaires
- les crédits sont inscrits au budget

Le conseil municipal charge le Maire de signer les actes correspondant au recrutement.

DIVERS

- ✓ Le conseil municipal a pris note de la fermeture de la station-service pour fin décembre 2012, il a décidé de créer une commission de 4 membres chargée de rassembler les informations nécessaires pour pouvoir statuer en réunion de conseil prévue en novembre.
- ✓ Le point postal fermera aussi fin décembre, le conseil municipal a mandaté le Maire pour constituer un projet d'agence postale communale avec un dépôt de pain, de presse
- ✓ La visite de la forêt organisée le samedi 29 septembre par les techniciens de l'ONF, en présence d'habitants et de conseillers municipaux, sera disponible sous format DVD en mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Les jeunes filles ou garçons né(e)s en 1996 doivent venir se recenser en mairie dans le mois qui suit leur 16^{ème} anniversaire muni(e)s du livret de famille.
- ✓ Les nouveaux habitants peuvent venir s'inscrire sur la liste électorale munie (e)s d'une pièce d'identité et de l'ancienne carte électorale.
- ✓ Le relevé des compteurs d'eau aura lieu jusqu'au 11 novembre. En cas d'indisponibilité, merci de prendre RDV en mairie.
- ✓ La commune vous propose différents systèmes de paiement de vos factures d'eau, de loyers, de locations de salle des fêtes (paiement par internet – paiement à échéance), la secrétaire de mairie se tient à votre disposition pour plus de renseignements et pour vous montrer la marche à suivre.
- ✓ Pensez à consulter notre site : www.mairie-saint-marc-sur-seine.fr
- ✓ En raison des congés, le secrétariat de mairie sera fermé le 5 novembre 2012 inclus. En cas d'urgence, veuillez joindre le maire ou les adjoints

Le Maire,
Gilles SEYTRE

